



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022**

L'An Deux Mil **Vingt-deux**, le jeudi 15 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 08 décembre 2022 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Monsieur Bruno HERNOT, Conseiller municipal, a été désigné Secrétaire de Séance.

15 décembre 2022					MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2022-2023
a	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	12	15	15	00	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	19
MANDANTS	04
ABSENTS	04
APTES A VOTER	23



CONVOCACTION	08-12-2022
RÉUNION	15-12-2022
AFFICHAGE	21-12-2022
TRANSMISSION	21-12-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES	
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire	X			
	MONNIER Philippe	1er Adjoint	X			
	BERTIN Josyane	2è Adjointe		X		
	RAULT Gabriel	3è Adjoint	X			
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	X			
	POUGET Léo	5è Adjoint		X		
	HERNOT Bruno	6è Adjoint	X			
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe	X			
	HUET Jean-Marie	CMD ₁			X	ALLAIN Marie-Paule
	TROMBETTE Yves	CMD ₂	X			
	CHARLOT Karine	Conseillère			X	MONNIER Philippe
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère		X		
	DONNARD Roxane	Conseillère	X			
	DURAND Philippe	Conseiller	X			
	GUINARD Brigitte	Conseillère	X			
	LANCESSEUR Christian	Conseiller	X			
	LESNARD Pierre	Conseiller	X			
	MANIS Cécile	Conseillère	X			
	PILVEN Patrice	Conseiller	X			
	ROUXEL Benoit	Conseiller		X		
MANIS Jean-Paul	Conseiller	X				
LEMEE Ginette	Conseillère	X				
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller	X			
	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X			
	DÉTREZ Nicole	Conseillère			X	CHALVET Maryvonne
	RENAUT Sylvain	Conseiller			X	MORIN Yannick
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller	X			
A	DÉCOMPTÉ DES PRÉSENTS : QUESTIONS		19	04	04	

15 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2022-03

Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier le tableau des effectifs aux motifs suivants :

➤ Réalisation d'une intégration directe suite à reclassement interne : un agent de la commune est passé d'un poste à la cuisine centrale à un poste dans l'administration. Il est proposé de créer un poste d'Adjoint Administratif afin qu'elle puisse changer de cadre d'emploi. Il est proposé de ne pas supprimer son ancien poste afin de stagiairiser un agent de la cuisine centrale depuis le 2 mai 2021.

TABLEAU DES EFFECTIFS Modification 2022-3	CAT	Dispo	Avant	Mouvements (MVT)			Après	DHS	TOT	Dates d'Effet
				N°	+	-		Quotités	ETP	
Directeur Général des Services	A		1				1	100%	1,0	2 Dispo
Attaché Territorial Principal	A		2				2	100%	1,0	
Attaché Territorial	A		0				1	100%	1,0	
Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	B		4				5	100%	4,0	
Rédacteur Principal 2 ^{ème} classe	B		1				0	100%	0	
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe	C		2				3	100%	2,0	
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe	C		3				4	100%	3,0	
Adjoint Administratif Principal 2 ^o cl (2 ^o Dispo)	C		2				2	100%	0,0	
Adjoint Administratif Territorial (TNC)	C		1				1	80%	0,8	
Adjoint Administratif Territorial	C		1		+1		3	100%	2,0	
Ingénieur principal	A		1				1	100%	1,0	2 Dispo
Technicien Principal 1 ^{ère} Classe	B		2				2	100%	2,0	
Technicien Principal 2 ^{ème} Classe	B		1				1	100%	1,0	
Agent de Maîtrise principal	B		0				2	100%	1,0	
Agents de Maîtrise	C		4				3	100%	3,0	
Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe	C		11				12	100%	12,0	
Adjoint Technique Principal 2 ^e Classe	C		9				9	100%	9,0	
Adjoint Technique Territorial (TNC)	C		0				2	80%	1,6	
Adjoint Technique Territorial	C		11				10	100%	11,0	
Adjoint d'Animation Principal 2 ^e cl (TNC)	C		1				1	90%	0,9	
Adjoint Territorial d'Animation (4 ^o TC Dispo.)	C		2				2	100%	0,0	
Adjoint Territorial d'Animation (2 ^o Tc)	C		1				1	100%	1,0	
Adjoint Territorial d'Animation (3 ^o TNC)	C		3				3	90%	1,8	
Éducateur Territorial Principal 1 ^{ère} Classe	B		1				1	100%	1,0	4 Dispo
Assistant de Conservation P&B Pcpl de 1 ^{ère} Classe	B		1				1	100%	1,0	
Adjoint territorial du patrimoine	C		1				1	80%	0,8	
Brigadier-Chef Principal	C		1				1	100%	1,0	
Gardien Brigadier	C		2				2	100%	2,0	
VARIATIONS ET POSTES RECENSÉS			69				77		65,9	
OBSERVATIONS	70 Postes Budgétaires / 4 Dispos / 65.8 ETP Effectifs / 62 ETP Mobilisés / 56,85 Missions sur Erquy - 3,15 ETP de Mises à Disposition de LTM (Gestion Locative et ALSH) - 1,00 ETP de Mise à Disposition du GIP du Penthièvre (Portage des Repas) - 1,00 ETP de Placement en Congé Maladie Professionnelle									

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

DE VALIDER la modification du tableau des effectifs 2022-2023,

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables ... 19.....
 - Votes défavorables ... 00.....
 - Abstentions ... 04
- (Yannick MORIN, Maryvonne CHALVET,
par procuration : Nicole DETREZ, Sylvain RENAUT)

ERQUY, Le jeudi 15 décembre 2022

Le Maire,
Henri LABBE

